



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 6 février 2009 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 14 conseillers municipaux

Absents excusé : Jean-Claude Pothier

Secrétaire de séance : Cécile Carregosa-Luis

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. Programme d'abattage des arbres malades

Monsieur le Maire rappelle l'exposé sur la situation de l'état sanitaire qui avait été présenté au cours du Conseil Municipal du 21 novembre 2008 par l'entreprise DARENNE. Il souhaiterait recueillir l'avis des conseillers sur la proposition d'abattage des huit arbres situés dans l'Aire Naturelle (camping) et les six se trouvant dans la cour de l'école élémentaire.

Le Maire propose à Monsieur Giovannelli de présenter son exposé sur **la situation du camping**, initialement prévu à l'ordre du jour au point 9, mais dont le contenu sera utile à la décision du Conseil.

Monsieur Giovannelli a rencontré Monsieur Esteve, stagiaire au SIACED-PC de la Préfecture ainsi qu'un chargé de sécurité camping à la DDEA. Au cours de cette réunion ont été évoquées les définitions :

- des conditions pour que le camping reste ouvert (précision faite qu'il n'y a aucune possibilité d'extension du camping situé en zone inondable),
- des risques : tels que les inondations, les orages, mais aussi les arbres dangereux

Ces éléments ont été pris en considération pour l'élaboration du cahier de prescriptions de sécurité pour l'Aire Naturelle (camping), rendu obligatoire, document qui doit être approuvé par le Conseil Municipal avant l'ouverture du camping mi-avril.

Ce cahier regroupe l'ensemble des informations permettant d'assurer la sécurité des occupants de l'Aire Naturelle soumis à un risque naturel ou technologique prévisible en leur mettant à disposition :

- **L'information** (remise à chaque occupant, dès son arrivée, d'un document relatif aux consignes de sécurité et aux mesures de sauvegarde, affichage des informations et des consignes).
- **L'alerte** (modalités de déclenchement, mesures à mettre en œuvre, installation de dispositifs d'avertissement des usagers)
- **L'évacuation** (conditions de mise en œuvre, cheminements balisés, désignation de lieux de regroupement et de refuge). Monsieur Giovannelli propose que le local de repli des campeurs soit la mairie ou la salle polyvalente. Le choix du conseil se porte plutôt pour le hall.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le cahier des prescriptions de sécurité pour l'Aire Naturelle
- accepte d'abattre les quatorze arbres (8 au camping et 6 à l'école) sous condition que soit replanté un arbre pour un arbre, à titre de principe.

2. Vacances funéraires

Le Maire rend compte de l'évolution de la réforme des vacances funéraires à savoir entre autres le souci de simplification des formalités administratives imposées aux familles lors d'un décès. Celle-ci était de 13 € depuis 2007, le montant unitaire des vacances funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25 €. Après en voir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tarif de 20 €.

3. Conditions d'utilisation de la salle François Chanut

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente et souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal sur une éventuelle augmentation ainsi que sur les diverses demandes de gratuité émanant d'associations Nucériennes.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- maintenir les tarifs actuels
- laisser la gratuité hors charges aux associations de Noyers à caractère caritatif et aux scolaires.

Tarifs 2008 délibération du 21/02/2008	1 jour	2 jours	Journée supplémentaire
normal	150 €	230 €	80 €
Nucérien	90 €	135 €	45 €
association	120 €	180 €	60 €
Association Nucérienne	46 €	92 €	46 €
commercial	300 €	460 €	160 €
Sanitaire (uniquement)	46 € par jour selon délibération du 28/09/2005		
Réunion politique	46 €		
chauffage	46 € / jour		
nettoyage	54 € = forfait		
caution	230 €		

Monsieur Meunier informe le Conseil que les tarifs du chauffage seront revus lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande orale de la CCN pour l'utilisation de la salle polyvalente de 12h à 14h en vue d'accueillir les élèves du primaire en attente de se restaurer, qui jusqu'à présent remontaient dans les classes en cas d'intempéries.

Les conseillers souhaitent pouvoir y réfléchir et s'interrogent entre autre sur le ménage qui ne serait pas de 1 heure mais facilement le double, les problèmes de chauffage, l'entretien du parquet, la surveillance des enfants dans la salle. Il est proposé que les élèves de CM puissent se rendre au Collège.

Monsieur le Maire propose que le conseil en débattenne après une demande écrite de la CCN.

4. Réforme de l'ONF

Le Conseil Municipal a été saisi par l'Intersyndicale de l'Office National des Forêts d'une demande de soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

La majorité du Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer sur ce point par manque d'informations.

5. Subventions complémentaires mur des Fossés

Monsieur Domingo rappelle que des demandes de subventions avaient déjà été déposées pour les travaux de consolidation du mur des fossés. Le Conseil Général a accordé, sur la base du premier dossier, une aide de 50 %. La DGE a été ajournée en raison de prescriptions complémentaires demandées et dont il a fallu tenir compte dans le nouveau dossier.

La consolidation du mur représente maintenant un montant estimatif de travaux de 48 736 €HT (au lieu de 24 229.40 €HT). Le maire propose qu'une aide complémentaire soit sollicitée auprès du Département à hauteur de 50 % (voirie+mur) et qu'une demande de DGE 30% soit déposée au titre de l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de demander les subventions.

6. Location du hangar de M. Fournier

Afin de remiser le camion de la commune, le Conseil Municipal décide de louer une travée du hangar à Monsieur Fournier, rue du Pont Neuf au tarif de 10 € par mois à partir du 1^{er} janvier 2009. Il sera demandé à notre assureur une extension du contrat d'assurance. Le paiement se fera annuellement. Accord à l'unanimité

7. Circulation et stationnement au Pré de l'Échelle

Monsieur le Maire rapporte que suite aux travaux du Pré de l'Échelle, la commune est en précontentieux avec Monsieur et Madame Debuisson, qui sont mécontents des travaux réalisés car ils n'ont plus de trottoirs. Ce point sera vu avec le maître d'œuvre.

Monsieur Giovannelli souligne que la Commission cadre de vie se réunira courant février pour voir les problèmes de circulation et de stationnement en particulier au Pré de l'Echelle

8. Situation de la station d'épuration

Monsieur Rougier fait part au conseil de ce qu'un contrôle de police concernant l'eau de la station d'épuration a été effectué courant mai 2008. Lors de ce contrôle, il est apparu :

- Que la station d'épuration est actuellement exploitée sans autorisation qui n'était pas obligatoire lors de sa construction et de sa mise en service
- Que le nettoyage par une entreprise devra se faire plus de deux fois par an
- Signale l'absence d'un pont racleur sur le clarificateur (renseignement pris auprès de l'entreprise VEOLIA, notre station ne pourrait pas en être équipée)

Tour de Table

Monsieur Rougier demande s'il est possible de mettre des cendriers devant certains magasins ? Question à l'étude.

Monsieur Landrier demande que la commune soit très vigilante quant à la récupération des matériaux devant la caserne des pompiers.

Madame Semelagne demande si le terrain de foot est maintenant utilisable. Monsieur Rougier précise qu'il ne sera praticable qu'à partir de septembre.

Monsieur Robert demande si nous avons des nouvelles de DOCOMO. Monsieur Giovannelli indique que le projet suit apparemment son cours et que les rumeurs alarmistes sont sans fondement.